RECYCLAGE C.F.B.S. - FOAD

(Recyclage CFBS : R.TIS/R.FBLI)
Réf. STCW 2010 : tableau A-VI/1-1 (TIS), tableau A-VI/1-2 (FBLI)

FOAD - Formation HYBRIDE (à distance et en présentiel)

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

TITRE(S) VISE(S)

- Attestations de formation et de succès, le cas échéant, menant au renouvèlement du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) et du certificat d'enseignement médical de niveau I :
  - Attestation de recyclage aux « techniques individuelles de survie » (R.TIS)
  - Attestation de recyclage à la « formation de base à la lutte contre l'incendie » (R.FBLI)
- Fiches RNCP : RS 5856 (CFBS)

TEXTE(S) DE REFERENCE

- Arrêté du 24 juillet 2013 modifié, relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime et son Annexe III, Appendice 1 (recyclage CFBS)

FINALITE(S), OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines
- Permettre aux personnels embarqués de disposer d'une formation de recyclage afin de maintenir de bonnes conditions de sécurité, de pouvoir réagir efficacement en cas d'accident, d'avarie, de sinistre, d'abandon de navire

PUBLIC(S) CONCERNE(S), CONDITION(S) D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- Toute personne embarquée sur un navire, soumis au code STCW, qui dispose d'un certificat CFBS arrivant à échéance et dont la revalidation est requise
- Une attestation de visite médicale, en cours de validité, certifiée par un médecin des gens de mer, sera exigée à l'entrée en formation
- Prérequis formation :
  - Être titulaire et justifier des certificats correspondants à recycler (CFBS)
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher du référent handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : christophe.piolin@cefcm.fr

CONDITIONS DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS & DU TITRE CORRESPONDANT

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale à la navigation *(cf.C.T : Articles R5521-1 à R5521-14)*
- Avoir suivi, participé aux 2 U.V. de formation et avoir atteint les normes de compétences minimales requises
- L'évaluation des compétences est effectuée en continu durant les exercices pratiques et par une évaluation sommative, pour la partie théorique, via la plateforme à distance. La validation des compétences est effective dès lors que le candidat a obtenu + de 80% de bonnes réponses aux évaluations sommatives et a validé l'ensemble des attendus pratiques.

- Certificat soumis à revalidation quinquennale (exception faite pour les personnels du secteur pêche et cultures marines)

DUREE(S) DE LA FORMATION

- **Recyclage CFBS FOAD : 22 h (forfait) : 10 h** à distance et **12 h** en centre, en présentiel

MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

■ **Mode e-Le@rning** : **Enseignements théoriques (10h)** dispensés à distance, via un ordinateur, un accès internet à la plateforme de formation à distance du CEFCM, suivis de chez soi, sur son lieu de travail ou sur site de formation (à la demande et si besoin). *Cette modalité de formation fait l'objet d'un Protocole Individuel de Formation, est tutorée et doit être réalisée, impérativement, avant les cours de formation en présentiel.*

■ **Mode présentiel** : **Enseignements pratiques (12h)** dispensés en centre, en présentiel (face à face), dans différents lieux selon les besoins respectifs des U.V. concernées (bâtiment-feu pour les exercices de lutte incendie (Recyclage FBLI) et milieu marin (pleine mer) pour les exercices techniques de survie (Recyclage TIS). Les équipements de protection feu et combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation

■ Possibilité de stage INTRA, en fonction de la disponibilité des équipements
■ de 8 à 12 stagiaires (maximum)

PROGRAMME DE LA FORMATION

CONTENU	Durée	
	Heures en face à face	Heures à distance
Recyclage TIS (8 h) Enseignements théoriques et pratiques de survie en mer en cas d'abandon du navire	**4 h**	**4 h**
Recyclage FBLI (14 h) Enseignements théoriques et pratiques formation de base de lutte à la lutte contre les incendies à bord	**8 h**	**6 h**
Total Recyclage C.F.B.S. (Forfait 22 h)	**12 h**	**10 h**

Pour être dispensé du suivi d'une des U.V, il faut être titulaire de l'attestation correspondante et pourvoir justifier de la validité de ce titre

INTERVENANT(S)(ES)

■ Formateur(trice)s pour adultes, experts en formation sécurité et survie, titulaires des attestations de formation et certificats TIS et CAEERS (R.TIS)
■ Formateur(trice)s pour adultes, anciens Sapeurs Pompiers de Paris ou marins pompiers de la Marine Nationale, titulaires des attestations de formation et certificats FBLI et CQALI (R.FBLI)

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

■ Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

TARIF ET FINANCEMENT

■ Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas …)